

# De la valeur de trésor

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica**

Band (Jahr): **43 (1963)**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Disons, enfin, que même s'il s'agissait d'argent collecté, nous ne sommes pas en présence des pièces elles-mêmes recueillies, mais de leur contre-valeur, transformée en gros tournois uniquement. Il y a donc une volonté d'unification de numéraire en une espèce d'une certaine valeur, échangeable aussi à l'étranger. Nous savons que c'était le cas pour le gros tournois.

#### 10. *De la valeur du trésor*

Il intéressera le lecteur de savoir quelle valeur on devrait attribuer à notre trésor. C'est une question difficile, voire impossible à résoudre. Malgré ce que cela peut avoir d'hypothétique, essayons néanmoins de nous faire une idée.

600 gros tournois pèsent environ 2,400 g; comme ils sont frappés au titre de  $^{23}/_{24}^e$ , ils renferment par conséquent environ 2,300 g d'argent fin. Voilà une première indication.

Nous savons, d'autre part, qu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les gros tournois étaient émis au cours de 15 deniers tournois de compte; 600 gros tournois correspondaient donc à 9000 deniers tournois de compte, c'est-à-dire à 750 sols tournois de compte.

A la même époque, l'écu d'or, taillé à 54 au marc, au titre de 21 carats, pesait 4,53 g; il contenait 3,96 g d'or fin. Son cours d'émission était de 25 sols tournois de compte, ce qui donnait l'équivalence: un écu d'or = 20 gros tournois. Notre trésor équivalait donc à 30 écus d'or, soit environ 120 g d'or fin.

Ces calculs devraient nous donner une autre indication, à savoir que 2300 g d'argent fin équivalaient à 120 g d'or fin; le rapport de l'or à l'argent serait donc d'environ 19 à 1. Emprisons-nous de dire que le calcul de ce rapport est fondé sur tant d'éléments approximatifs qu'il ne doit pas être retenu. Les auteurs admettent, en effet, que le rapport de l'or à l'argent a varié de 1 à 9 – à 1 à 16 pour cette période<sup>85</sup>. Il y a là une anomalie qui mériterait d'être examinée de plus près.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat de la monnaie, c'est un autre problème plein d'hypothèses. De nos jours, 120 g d'or fin valent, au cours officiel, 600 francs; l'or monnayé est toutefois plus cher d'environ 22%. Ces indications ne tiennent pas compte du fait qu'au cours des siècles le prix des marchandises et le prix de l'or n'ont cessé d'évoluer les uns par rapport à l'autre. On constate, d'une manière générale, qu'au XIV<sup>e</sup> siècle, on avait, avec la même quantité d'or, un plus grand pouvoir d'achat que de nos jours.

Plusieurs historiens ont essayé d'analyser l'évolution des prix pour en tirer des conclusions relatives à la fluctuation du pouvoir d'achat de la monnaie. Louis Blancart<sup>86</sup> qui a étudié l'évolution des salaires<sup>87</sup> des mercuriales<sup>88</sup> et des prix de différentes marchandises<sup>89</sup> arrive à la conclusion que le pouvoir d'achat de la monnaie de compte était, au XIII<sup>e</sup> siècle, six fois celui de 1868. Compte tenu de la dévaluation de la monnaie depuis un siècle, on peut admettre, avec tout ce que cela comporte d'approximation, que le gros tournois avait, à l'époque qui nous occupe, un pouvoir d'achat corres-

pondant de nos jours à dix ou vingt francs. Le trésor serait donc l'équivalent de quelque dix mille francs de 1963, ce qui n'est certes pas négligeable.

### 11. *Date de l'enfouissement de notre trésor*

Une des questions que les historiens demandent aux numismates de résoudre est celle de la date à laquelle un trésor a été enfoui. De là dépendent nombre de conclusions. Comme souvent en histoire, on en est réduit à des supputations, ce qui rend hypothétiques les leçons que l'on espérait en tirer.

Lorsqu'on est en présence d'un trésor manifestement enfoui d'une seule fois – comme cela paraît être le cas ici – la ou les pièces les plus récentes donnent le *terminus a quo*. Un autre point à résoudre est celui de savoir si le trésor a été enfoui peu après sa constitution, ou si, au contraire, il a été conservé ailleurs, durant un temps à déterminer, puis caché pour une cause ayant surgi un certain temps après que son détenteur ait rassemblé les pièces qui le composent. On peut imaginer, par exemple, un trésor conservé durant une ou deux générations dans une famille, et enfoui par un héritier, pour une cause survenue inopinément (guerre, troubles, absence). Dans ce cas, il est très difficile de l'établir.

Une trouvaille monétaire, faite à Rome, a, au premier abord beaucoup intrigué les archéologues. Elle comportait un grand nombre de pièces antiques, une série du moyen âge et quelques pièces modernes. Sans ces dernières, on aurait été tenté de fixer la date de l'enfouissement au moyen âge. Si l'on n'avait trouvé que les pièces antiques on aurait cru, à tort, avoir découvert une cachette d'époque romaine. Il s'agissait, en réalité, d'une collection ayant appartenu à un marchand, dont la maison, rachetée, ne fut démolie que longtemps après, pour dégager des constructions antiques sur lesquelles elle avait été érigée. Ce trésor si curieux est conservé à Rome, au Musée des Conservateurs, au Capitole.

Les pièces d'une trouvaille ne peuvent souvent être datées qu'avec une certaine approximation. A l'époque des gros tournois (XIII<sup>e</sup>–XIV<sup>e</sup> siècles) aucune monnaie ne porte de date. Les souverains n'étaient souvent pas, à l'époque, désignés par leur numéro d'ordre. Lors même que cela eût été le cas, les légendes monétaires le précisent rarement. C'est pour cette raison que les numismates ont tant discuté de l'attribution des gros tournois à la légende LVDOVICVS, hésitant pour certains d'entr'eux entre Louis IX et Louis X, de même pour ceux à la légende PHILIPPVS, entre Philippe III, IV, V et VI.

Dans notre catalogue, nous avons admis, avec Lafaurie, le meilleur connaisseur de cette période, que la pièce portant notre numéro 155 doit être attribuée à Philippe VI, qui régna en France de 1328 à 1350. C'est d'ailleurs le dernier à en avoir frappé au type de ceux de Saint Louis. Ceux de Jean II le Bon (1350–1364) ont la croix longue (gros à la queue).